

Ils psalmodient, comme pour la *tchernée* :

A l'porchesse de St-Grégoire! A la poursuite de la St-Grégoire!
Que l' bon Dieu vos avoie Que le bon Dieu vous envoie
Des gros agnons De gros oignons,
Comme li cul d'on vi tchaudron! Comme le fond d'un vieux

[chaudron!]

Et quand on refuse, les gamins vous souhaitent : *Des pourris canadas!* (pommes de terre) *Des pourris agnons!*

Comme pour la *tchernée*, d'ailleurs, la coutume se perd et l'on ne voit plus que quelques quémendeurs. Il y a 60 ans, ils étaient légion.

3. Le Grand Feu.

Partout ici, aussi bien à Andenne que sur les hauteurs, à la rive gauche comme à la rive droite de la Meuse, les enfants vont dîner chez les parents le jour du Grand Feu. A la Mi-Carême, ce sont les parents et la famille qui se réunissent chez l'un ou l'autre des enfants, à tour de rôle. A 7 heures à la ronde, dit-on, il faut qu'on se revoie.

Il y a 50 ans, partout, le jour du Grand Feu, on faisait un feu dans le jardin, et le soir, dans toutes les maisons, on cuisait des tranches de pommes avec du lard. Aujourd'hui, cet usage ne s'est conservé que sur les hauteurs, où l'on fait encore des feux entre voisins. Dans la plupart des villages, les enfants vont demander aux fermiers du bois et de la paille pour le grand feu; et il ne fait pas bon refuser, car on vous souhaite tout de suite : *Des pourris canadas et des pourris agnons!*

Il paraît que celui qui voit sept grands feux se mariera pendant l'année. Aussi, on se promène beaucoup ce jour-là. On va surtout aux points élevés d'où l'on aperçoit souvent plusieurs grands feux des villages environnants.

Dans quelques villages, on fait passer les chevaux au-dessus des cendres du grand feu : cela les préserve des coliques. La personne qui saute au-dessus du feu n'aura pas de maux de ventre non plus.

A Ohey, le dimanche avant le Grand Feu, on attache à une grande perche une gerbe de paille à laquelle on met le feu. On l'élève aussi haut qu'on peut et l'on fait passer le bétail au-dessus des cendres — aussi pour les coliques.

A Surlemez, certains paysans répandent sur leurs récoltes des cendres du Grand Feu, afin d'en éloigner les rats et les souris.

RENÉ DUSÉPULCHRE,

Professeur à l'École moyenne, Andenne.



RECHERCHES SUR LE FOLKLORE DE SPA

Suite. Voir la table du tome VII.

X.

Enfantines et jeux.

Le jeu du battement des mains.

Prenant un bébé par les deux mains, qu'on lui fait joindre, les mamans cherchent à lui faire répéter l'enfantine suivante :

*Grâce à deux mains,
 N' n'avins pus ni or ni ardjint,
 Qu'on p'tit boquet d' levain,
 Qu'esteut so l'ârma
 L' tchet l'abatta
 L' poye lu magna.
 A catte, à catte, à catte.*

*Grâce à deux mains,
 Nous n'avions plus ni or ni argent,
 Qu'un petit morceau de levain,
 Qui était sur l'armoire.
 Le chat l'abattit
 La poule le mangea.
 Au chat! au chat! au chat!*

Sauteuses.

Les mamans, pour amuser leurs bébés pleurards, leur chantaient autrefois, en imitant le bruit du tambour :

*Roum dou doum! Colas Massin,
 Vosse tabeur nu va nin bin,
 Fioz-l'aller on pau pus bin,
 — Jusqu'à l'année qui vint.*

Nicolas Massin était un abbé de Stavelot⁽¹⁾, qui, m'a-t-on raconté, s'était rendu impopulaire par des arrêtés vexatoires, arrêtés qu'il faisait annoncer à son de tambour. Et les manants accueillaien le crieur public par ce couplet. Le dernier vers était dit en guise d'adieu railleur.

Ce texte, qui est particulier à notre région, aurait donc une valeur satirique; la formule dans ses parties essentielles est cependant très répandue, comme le prouvent les textes qui ont été recueillis pour *Wallonia*⁽²⁾.

(1) Il était le 72^e abbé, et mourut en 1737.

(2) [Un choix de ces textes sera publié dans le prochain numéro. — O. C.]

Formulettes diverses.

Après un conte ou une histoire, le conteur disait à ses auditeurs :

*Fève et fâvuron,
Treuves vesses ès poisson,
L'poisson est trawé
Treuves vesses so vosse nez.*

Fable et fabliau,
Trois v... dans le pot
Le pot est troué
Trois v... sur votre nez

A Ster, pour se gausser de son public, le conteur lui annonçait une bonne histoire. Le silence établi, il narrait ceci :

*Dj'han et Dj'henne
Coyint à l'tchenne.
Dj'han fit on pet.
Dj'henne cora après.*

Jehan et Jehanne
Cueillaient le chanvre.
Jehan fit un p...
Jehanne courut après.

Au même hameau, les gamins chantaient :

*Les poies pounet,
Les chins vesset,
Les jônès feies su mariet.*

Les poules pondent
Les chiens v....
Les jeunes filles se marient.

Les enfants rencontrant un individu du nom de Henri criaient pour l'agacer :

*Hinri
Tchance-soris
Voste ouhai vique-t-i todis?
— Oyi
Djusqu'à sém'di.*

Henri
Chauve-souris
Votre oiseau vit-il toujours?
— Oui
Jusqu'à samedi.

Deux enfants venaient-ils à échanger un objet entre eux, ils scellaient l'échange par ces mots :

*Candje et candje,
Ax pîds de diable.
L'ci qu'êl ruprind
Est neur dâmné.*

Change et change,
Aux pieds du diable.
Celui qui le reprend
Est damné tout noir.

Phrases wallonnes ayant l'apparence d'une langue étrangère et dont on demande la traduction, en manière de devinette :

*Vasse vanne les vesces comme hîr
Et s'vanne les vesces mieû qu'hîr.*

(dit un fermier à son varlet : « Va t'en vanner les vesces comme hier, et vanne-les mieû qu'hier »).

Mère tu pot pette! dit une fille à sa mère; celle-ci riposte: *Tire-tu s't pette* « ôte-le s'il éclate! » On dit les deux phrases très vite et d'un trait: *mérlupopette, tirtuspette* — et cela est incompréhensible.

Nahtlania, c'est-à-dire *nahi là, nid a* « fouillez, cherchez là, nid y a » — et *djuram'vidé*, c'est-à-dire *dju ra m' vix dé* « j'ai de nouveau (j'ai retrouvé) mon vieux dé » sont des phrases du même genre.

Procédés de jeu.

Dans le jeu à *coucou*, ou à *l'clignette*, « cache-cache ou cligne-musette » (1), lorsqu'il s'agit de désigner par le sort, celle qui devra chercher les autres, les petites filles se mettent en rond, et l'une compte, à partir d'elle-même, les joueuses, les désignant par chaque syllabe de cette enfantine :

*One et deux lairou,
Cameri mairou,
Vette et vette
Et calurette*

Et djusqu'à venne, trenne trou.

La dernière désignée est condamnée à chercher; « elle en est », ainsi qu'elles disent.

De la même époque également, la suivante, qui servait aux petites filles dans de semblables circonstances :

*Pime, pome d'or.
Qu'y a-t-il en France?
La guerre est finie,
Pour tous mes amis.
Pime, pome d'or
Tirez-moi dehors.*

Dans d'autres jeux on *pougnait*. Ce procédé était particulier aux garçons. *Pougné* était une façon de désigner par le sort celui qui commence à jouer ou qui est chargé de courir et chercher après les autres. On prend un bâton de la longueur d'une canne. Chacun des deux individus empoigne à son tour le bâton en commençant par le bas et superposant les poignées (d'où le mot *pougné* « poigner »). Si, après que le dernier a tenu le bâton d'une seule main, dans le poing, il en reste le plus petit bout permettant de le saisir entre deux doigts, celui-ci devra le faire tourner trois fois autour de sa tête sans le lâcher. Et ainsi il sera le gagnant.

Jeu de la crosse.

L'un des jeux les plus répandus, autrefois, était le jeu de *crêwe*, ou jeu de crosse. On sait ce qu'est ce jeu d'enfant, consistant à pousser une boule de bois ou de pierre, à l'aide d'un bâton recourbé.

(1) Le jeu de *coucou* est aussi du patois picard. Voy. COMBLER.

La crosse dont on se servait à Spa était habituellement un jeune chaîneau à la racine noueuse, formée en sabot. Quelquefois aussi la crosse était artificielle : tige en chêne emmanchée dans un bloc de bois, formant entre eux un angle ouvert. Tenue à l'aide des deux mains, elle servait à envoyer au loin, d'un coup vigoureux, le boulet, sorte de balle de bois dur ou plutôt de pierre.

Les joueurs, quelquefois au nombre de quarante à cinquante, se formaient en deux camps. Chaque parti occupait un des bouts du champ. — A Spa, c'était la place Guillaume (place Royale actuelle). Une ligne tracée sur le sol séparait les deux camps, ligne que les partisans de l'un et l'autre cherchaient à faire franchir par le boulet lancé à coup de *crâve*.

La lutte était si ardente parfois que les deux camps étaient confondus. Et dans cette mêlée — où les joueurs s'efforçaient de relancer la balle à l'aide de puissants coups de leurs crosses tournoyantes en l'air, — il arrivait fréquemment que des coups s'égarèrent sur les tibias des individus, leur causant de méchantes blessures. C'était un premier danger ; il y en avait un plus grave. La balle, dans une extraordinaire impulsion, venait parfois à quitter le sol et, volant en l'air, allait frapper un des joueurs à la tête...

Tous les jeunes gens et même les hommes mariés prenaient part à ce jeu, pour lequel toute la population se passionnait. Et telle était l'émulation déployée par les joueurs que, souvent, ces luttes ne finissaient pas avec le jour. Ainsi que nous l'avons dit, elles occasionnaient parfois des blessures sanglantes et plus d'un Spadois s'y fit éborgner. Ce furent même ces dangers qui provoquèrent l'interdiction de ce jeu.

Un arrêté du 17 octobre 1807 défendit à Spa « le jeu de crosse dite *crâve*. » Il fut renouvelé le 14 novembre et le 29 décembre 1824, puis le 27 octobre 1827, le 16 octobre 1829, le 17 octobre 1830, le 25 octobre 1831, le 27 octobre 1838.

La répétition de ces arrêtés témoigne combien le goût de ce jeu populaire était enraciné ; la date à laquelle ils parurent indique enfin qu'il était un passe-temps d'automne pour les Spadois, qui n'eussent pu s'y livrer l'été, en raison de la présence des étrangers.

Il est peu de personnes actuellement qui se souviennent avoir vu jouer la *crâve*.

La crosse, que les Anglais nomment *hockey* ou *bandy* — selon les comtés —, est fort en vogue en leur pays. Mais elle y est d'origine française ; les Canadiens ont conservé ce jeu, qui fut importé chez eux par les officiers du marquis de Montcalm. Jouer à la crosse se dit en patois lillois *chouter*. Le jeu de la *chole* ou de la

crosse, était déjà en vogue en Picardie au XIII^e siècle. Dans le Santerre, il s'appelle la *crosse* comme ici (1).

Le jeu des cliquettes.

Un jeu auquel les enfants se livraient avec rage, était celui des *cliquettes*, qu'on appelait jadis ici des *clauquettes*, et dont l'usage rappelle les léproseries : ce sont bonnement les castagnettes de nos paysans.

Les gamins du bourg parcouraient toutes les rues en faisant entendre leurs *rra* et leurs *fla*, et ils agaçaient tellement les étrangers que les magistrats durent leur interdire ce jeu. Déjà un arrêté du 2 août 1790 défend strictement aux enfants l'usage des *clauquettes* faites d'ardoise, soit dans les rues, soit dans les promenades, et cela sous peine d'un florin d'amende.

Les glissades.

Les glissades au moyen de petits traîneaux, de *sployons*, à peu près semblables à ceux usités en Suisse, à Davos ou ailleurs, et qu'ici l'on fait avancer au moyen de deux *pikrais* ou *pétas*, piques en bois garnies de pointes de fer, furent toujours un des grands plaisirs de l'hiver, à Spa, où l'on ne connaissait pas le patinage, n'y ayant aucune cuvette d'eau quelconque capable de fournir une surface gelée.

Les chemins, les routes, les promenades en pente, étant très nombreuses dans la localité, dès qu'il y avait eu chute de neige un peu forte on voyait les petits traîneaux apparaître par centaines, et les *rideurs* se diriger vers la *ride* ou glissoire, où, dévallant à la file, ils cherchaient à se *tchâssi*, à télescoper le prédécesseur, qui souvent était culbuté dans la neige avec son véhicule. D'où naissaient parfois, nécessairement, de violentes disputes.

A l'*heûrée*, c'est-à-dire au repas de midi, et le soir après leur travail, les ouvriers venaient volontiers prendre part à cet exercice éminemment excitant, et souvent ils s'y livraient jusque passé minuit.

Il n'y avait pas de belle *ride* sans un *potcha*. Faire voter son *spleyon* étant jeu d'enfants, on cherchait à agrémenter le sport par une difficulté à vaincre. A cet effet, on accumulait sur le trajet à suivre, la neige en un tas, qu'on arrosait d'eau en cas de gelée.

Le lendemain, étant bien durcie, elle formait obstacle, sorte de monticule en miniature par dessus lequel le traîneau passait en

(1) [On peut également rappeler l'article de feu M. EDMOND ETIENNE, sur « Notre-Dame de la Souë, à Jodoigne » (*Wallonia*, t. I, p. 57) et où il s'agit également d'un reste du jeu de soule ou de crosse. — O. C.]

bondissant. Par la vitesse acquise, plus d'un *rideur* lâchait dans ce saut son *splayon*; d'autres fois, en retombant, son mince véhicule s'aplatissait sous lui.

Les enfants de bons bourgeois mettaient une certaine coquetterie à rendre confortable ou à orner leur *splayon*. Tantôt ils en faisaient capitonner le siège ou le garnissaient d'une fourrure, peau de mouton ou de chèvre; tantôt ils appendaient au dessous un grelot sonore qui servait à annoncer leur passage.

Par suite de la foule des amateurs, l'usure de la *ride* se produisait rapidement. La couche de glace s'amincissant, les *bènes* du *splayon* rencontraient quelques pierrailles d'où jaillissaient des traînées d'étincelles. Rien n'avait mieux le don d'animer les *rideurs* qui, à peine arrivés au but, rehissaient au plus vite leur petit véhicule au faite, pour recommencer, aux cris répétés : *N'et léyi nin r'freudt* « Ne la laisser point refroidir » (la glace!).

Et sur ces traîneaux mignons faits de trois planches, s'échafaudaient parfois deux et trois individus. Sur les genoux du premier, prenait place le second, assis face à face, et lui entourant les flancs de ses jambes, tandis qu'un troisième était perché à califourchon (à *djambe du coq*) sur ses épaules. On imagine les prodiges d'équilibre que devait accomplir le conducteur du véhicule, ainsi chargé.

Les accidents n'étaient pas rares. Des *rideurs* peu experts dans l'art de conduire leur *splayon*, ou poussés par ceux qui le suivaient, venaient à dérailler et étaient projetés contre les arbres ou les rochers bordant la route. Et il en résultait des fractures de jambes ou de bras qui provoquèrent l'interdiction des glissades à traîneaux. Les règlements locaux mentionnaient régulièrement ces défenses. On en trouve le 5 pluviôse an X, puis en 1815, 1819, 1824, mais la plupart du temps elles demeuraient vaines; car, pour éluder ces arrêtés, des particuliers mirent leurs près à la disposition des amateurs qui, gratuitement et à la barbe de la police, inauguraient une importante glissoire.

Le jeu de la « caye ».

Ce jeu se pratiquait il y a 50 ans, à Spa. Les dictionnaires wallons de GRANDGAGNAGE et de HUBERT donnent cette même signification sans expliquer ce jeu.

Trois à quatre joueurs se munissaient chacun d'un caillou rond, gros comme le poing. Sur une grosse pierre en forme de borne était posée *li biquette*, petit caillou de la dimension d'un œuf, qu'il s'agissait d'abattre avec le caillou de jet, en se posant à 5 ou 6 mètres du but. L'un des joueurs désigné par le sort, — le servant, —

mis en faction près du but, avait pour mission de remettre en place *li biquette*, chaque fois qu'un des joueurs avait réussi à l'abattre.

Pour aller ramasser leur projectile les joueurs devaient profiter de ce que le servant était occupé à ramasser *li biquette* et à la poser de nouveau, et ils devaient avoir regagné le camp avant qu'il n'eût fini, sinon le servant, en touchant le joueur de la main, l'obligeait à faire son office, tandis que lui rentrait au nombre des joueurs.

Au cas où pas un des joueurs n'avait atteint la *biquette*, le servant avait le droit, seul, de permettre au joueur qui lui plaisait d'aller reprendre son caillou-projectile.

Si la pierre de jet d'un joueur venait heurter la *caye*, c'est-à-dire la grosse pierre supportant la *biquette*, et qu'elle retombât juste en face de la *caye*, au cri instantané du servant : *dj'resbagne mu caye*, tous les joueurs devaient garder une immobilité et un silence absolus; celui qui avait enfreint la défense devenait le poseur de la *biquette*.

En Ardenne, le jeu d'*caïe* s'appelle *l' madahai*.

La galoche.

Ce jeu d'enfants est assez semblable à celui du bouchon. Il a cette différence que les sous ou pièces de deux centimes, qui servent d'enjeu, sont rangées à côté l'une de l'autre et s'appuient à demi sur un bâtonnet long de dix à quinze centimètres. Les joueurs, munis d'un décime ou d'une pièce de cinq francs, ou encore d'un morceau d'ardoise épaisse, « le palet », cherchent à faire glisser les pièces, qu'ils gagnent lorsque leur palet en est plus rapproché que de la galoche.

Nous trouvons dans les *Mémoires sur les prisons*, Paris, 1823, in-8° (*Collection des mémoires relatifs à la Révolution française*), t. II, p. 152, en note : « Les prisonniers, pour passer le temps, s'amusaient à jouer à *la galoche*, c'est-à-dire qu'on mettait sur un bouchon de liège des pièces de monnaie qu'on essayait d'abattre avec de gros sous. » *Galoche*, dans ce sens, n'est pas dans LITTRÉ. C'est le « cochonnet », notre jeu de bouchon.

Le jeu du pûri et autres.

Djower à pûri « jouer au pourri », c'est-à-dire au paresseux, était encore un jeu d'enfant que nous jouâmes; il était fort en vogue et n'est plus connu de la génération actuelle.

Très passionnant, il se jouait par quatre, six individus ou plus, dans chaque camp et entre quatre arbres placés en parallélogramme. C'était un jeu de course et de prise.

Le gueïou, jouer à gueïou, joué communément par les écoliers,

pendant les récréations, il y a 60 ans. Il avait une grande analogie avec le jeu dit *Gros-Jean* décrit dans le *Dictionnaire du patois lillois* de LEGRAND.

Djouer à pèye ou tièsse, à pile ou face.

Djouer à pair ou non, à pair ou impair.

Djouer à foér-tchuvau « au fort-cheval », jouer au cheval-fondu. C'est ce qui se dit à Lille « jouer aux rognons » et à Liège à *drenner l'agne*.

Le jeu de billes.

La bille se nommait à Spa *chique*; à Liège, *mâye*; à Vielsalm et à Verviers, comme en Hainaut, *merbeul* ou *merbelle* (cf. l'anglais *marble*).

A l'aide des billes se jouaient différents jeux.

Au jeu des *six pîres* « des six pierres », le vocabulaire comportait notamment *l'vai* « le veau », bille après laquelle on visait, ou aussi la mise; *l'tchet* « le chat », on appelait *m'tchet* sa part de gain, d'où l'expression *fer s'tchet* « faire son chat », en français faire sa pelotte.

Doguer, c'était lancer la bille en mouvant le poignet, ce qui était défendu. *L'tesse* c'était le but; *ès l'tesse*, en appeler au gagnant pour devenir le but des perdants. *La potale*, petit trou fait en terre vers lequel on jouait pour y atteindre et s'assurer certaines prérogatives.

Grougne, coup donné sur le poing fermé du perdant au moyen des billes des autres joueurs lancées d'un poing vigoureux.

Liguiner, faire rouler sa bille lentement en cherchant à la guider vers le but: c'est un genre de *fraude* « fraude ». *Aller à l'rudrouze* c'est remettre des parts au cours de la partie lorsque l'enjeu n'est pas jugé assez important. *Parameto* ou *parameto d'to!* avertissement donné au joueur qu'il ne peut enlever un petit obstacle, brin de bois ou caillou, qui le gêne dans le trajet que sa bille doit parcourir.

Bas de la rôye! cri du joueur dont la bille a été arrêtée ou détournée dans son cours par une pierre, un obstacle; ce cri, poussé à temps par le joueur intéressé, lui donne le droit de frapper sa bille contre son soulier pour lui faire parcourir un certain espace supplémentaire dans la direction qu'il lui avait donnée.

Bon stoc! cri d'avertissement des partenaires signifiant à ce joueur que sa bille accidentellement arrêtée ou détournée ne doit pas être touchée.

(A suivre.)

ALBIN BODY,
Archiviste de la ville, Spa.



DEUX REMÈDES POPULAIRES

1. Les Singues.

S'il est un nom scientifique pour désigner le mal dont je veux parler, je l'ignore. Ce que je sais, c'est que le peuple l'appelle *les singues*, littéralement les sangles. Il s'agit en effet d'une espèce de ceinture de boutons qui se forme tout autour du corps, immédiatement au-dessus des hanches. Le mal se manifeste par l'apparition de quelques boutons rougeâtres dont le nombre va en augmentant de jour en jour. Il est dangereux, dit le peuple, de laisser se fermer complètement la ceinture.

Voici la recette ordonnée à l'effet de les faire disparaître: Prenez du sang d'un poulet *noir* et mêlez avec ce sang un peu de lait d'une femme qui a donné le jour à un *garçon*, puis frottez les boutons avec ce mélange. Ils commenceront à sécher et enfin disparaîtront après quatre ou cinq jours.

2. Le point de côté.

Quand vous êtes pris d'un « point de côté » il suffit de vous baisser un instant de façon à toucher le sol du bout des doigts pour que le mal disparaisse aussitôt. Le peuple y a ajouté une cérémonie à sa façon. Baissez-vous, dit-on, enlevez une pierre du chemin et... crachez à l'endroit où elle se trouvait, puis replacez la dite pierre exactement dans la position antérieure.

Recueilli à Amonines.

JOSEPH LAMBERT.



LE MATELOT DE BORDEAUX

CHANSON PLAISANTE



1.

C'est dans la ville de Bordeaux
Qu'est arrivé trois grands vaisseaux.
Les matelots qui sont dedans
Ma foi, ce sont de bons enfants.

2.

Y a une dame dedans Bordeaux
Qui aime bien les matelots.
— « Ma servante allez-moi quéri(r)
Le matelot le plus joli. »

3.

La servante n'a pas manqué
Le matelot d'aller trouver
— « Beau matelot, mon bel ami,
Ma dame, elle vous envoie quéri(r).

4.

— « Beau matelot, mon bel ami,
Arrêtez-vous car c'est ici
Montez là-haut, c'est au premier
Collation vous y ferez. »

5.

La collation elle a duré
Trois jours, trois nuits, sans déceffer.
Mais au bout de trois jours passés,
Le matelot s'est ennuyé.

8.

Le matelot en s'en allant
Fit la rencontre du Président.
— « Bon Président, bon Président,
J'ai vos écus, je suis content ! »

6.

Le matelot s'est ennuyé,
Par la fenêtre a regardé :
— « Madame, donnez-moi mon congé
Il fait bon vent, j' veux m'en aller. »

9.

— Beau matelot, mon bel ami
Répète un peu ce que tu dis.
— Je dis, Monsieur, qu'il fait bon vent
Pour aller sur la mer voguant. »

7.

— « Beau matelot, si tu t'en vas
Bien mal de moi tu parleras...
Tiens, voilà cent écus comptés,
Sera pour boire à ma santé. »

10.

Le matelot dans son vaisseau
S' mit à chanter des airs nouveaux :
« Et vivent les dames de Bordeaux
Qui aiment bien les matelots. »

Chanson recueillie à Liège par O. C., en 1894, de la bouche de Marie-Josèphe F..., 68 ans, qui connaît la chanson depuis son enfance. — Au couplet 7, vers 3 et 4, la chanteuse donnait aussi la variante : Tiens voilà cent écus pour boire, Une autre fois viens me revoir.



NOTES ET ENQUÊTES

4. Un dictionnaire wallon (voir t. VII, p. 64). — Nos lecteurs savent que la *Soc. liéq. de littérature wallonne* a le projet d'un dictionnaire wallon qu'elle intitule « Grand dictionnaire de la langue wallonne ». Elle s'occupe actuellement à recueillir les matériaux nécessaires, et elle attire l'attention de ses membres sur les noms de lieux de Wallonie, noms de villes, de villages, de hameaux et même de lieux-dits. La toponymie révèle en effet de très vieilles formes, et des mots parfois disparus du langage courant. Il y a là une enquête à faire pour nos lecteurs qui tiendraient à honneur de collaborer à cette récénsion. Ils peuvent s'adresser au Secrétaire de la Société, 50, rue Hors-Château, à Liège, qui leur fournira une liste-type de mots à recueillir. Au surplus, ils n'oublieront point qu'en cette matière l'habitant est la vraie source à exploiter, et non les cartes : l'article que publiait dans notre t. VII, p. 197, M. LOUIS DELATRE les aura mis agréablement en éveil sur ce point, de même que les faits typiques relevés ci-dessus p. 31, par M. DEMEULBRE. Soit dit en passant, les déformations par fausse analogie que nos collaborateurs ont signalées dans ces articles pouvaient être aisément multipliés : *Wallonia* aura l'occasion d'en signaler encore quelques exemples quand nous publierons, prochainement sans doute, les résultats d'une assez longue enquête sur l'étymologie dite populaire dans ses rapports avec nos traditions.

O. C.

5. **Rectification.** — Dans la note n° 2, ci-dessus p. 20, s'est glissée une erreur que plusieurs des correspondants de *Wallonia* ont été d'accord pour rectifier dans le même sens. M. le D^r Louis Delattre nous écrit à ce sujet : « Le brin de diable qu'emploient chez nous, en le jetant sur un foyer, les loustics qui veulent rendre une chambre inhabitable pour quelque temps, n'est rien autre que l'*assa foetida* de la pharmacopée, que d'aucuns écrivent *asa foetida*, et qui est une gomme-résine parfois encore prescrite en médecine comme sédatif antispasmodique, quoiqu'elle soit douée d'une odeur si repoussante que les Allemands l'appellent plaisamment : *stercus diaboli*. »



LÉGENDE DE LA BELLE DAME AU COCHON



DANS le courant d'une enquête sur les cas de fécondité phénoménale rapportés en médecine, le docteur PLATEAU publiait dernièrement, dans la très curieuse *Chronique médicale* (1), une naïve et fruste gravure représentant l'accouchement des 364 enfants de la comtesse Marguerite.

Cette image représente la noble dame en son lit aux vastes rideaux, sous la garde de la sage-femme. Devant l'âtre proche, trois nourrices vaquent à la toilette de la trôlée des nouveaux-nés, qui reposent en un bassin, sur une table à gauche au premier plan, comme plein un plat de béguinettes troussées pour la cuisine.

Et on lit dans un cartouche :

« A demie lieuë de La Haye il y avoit un certain monastère de l'Ordre S^t Benoist. Dans l'Eglise on voyoit le sépulchre de la comtesse Marguerite laquelle mourut après avoir enfanté 364 enfans d'une ventrée qui furent baptisés par l'Evesque Guy, lequel estant mort fut mis en ce sépulchre avec leur Mère. »

Voici d'autre part, ajoutait le docteur PLATEAU, l'explication de cette légende, trouvée dans le *Magasin pittoresque*, année 1843, page 96 :

Quelques chroniqueurs Hollandais racontent que Marguerite, comtesse de Henneberg, et fille de Florent IV, comte de Hollande, ayant refusé l'aumône à une pauvre femme qu'elle accusa en même temps d'inconduite, accoucha, le vendredi saint suivant, 28 mars 1276, de 365 enfants ; les garçons furent appelés Jean et les filles Elisabeth. On montre encore à Losdunen, près de La Haye, deux bassins d'airain où cette nombreuse postérité fut baptisée et un grand tableau perpétuait la mémoire de ce fait singulier (2).

Cette tradition, encore aujourd'hui très populaire, a été expliquée d'une manière assez satisfaisante.

(1) *Chronique médicale* (de Paris), n° du 15 août 1899, p. 530.

(2) Il est probable que la gravure du docteur PLATEAU est une reproduction de ce tableau.

En 1276, l'année, en Hollande et dans la plupart des États de l'Europe, commençait le 25 mars. La comtesse accoucha le lendemain, second jour de l'année, d'un garçon et d'une fille, c'est-à-dire d'autant d'enfants que la nouvelle année avait de jours; et cette phrase, mal interprétée par des chroniqueurs ignorants, a donné lieu à la bizarre légende que nous avons rapportée.

Or un pareil récit court encore le pays de l'Ouest de Charleroi. Et je me souviens avoir entendu attribuer à un tel cas de superfétation (plus modeste il est vrai, des dix-neuf vingtièmes, que celui de la comtesse Marguerite) l'origine de Trazegnies (1).

Dans le pittoresque village de ce nom, se dresse toujours la demeure seigneuriale de cette très ancienne famille, qui fut illustre jusqu'en les plus anciennes chroniques. Mais son passé de gloire est loin de frapper autant notre imagination présente que ne le faisait, au jadis de notre enfance, une haute futaie qui entourait le frais château de pierres-bleues et d'ardoises, et que dominaient les inlassables gyries d'un vol infini de corbeaux là nichés.

Ces corbeaux! que je me souviens, par ce jour de gel, des graves conciliabules et allées et venues affairées de ces bestioles l'hiver, parmi les prairies glacées de l'environ de l'école, où nous glissions, enfants, avec une rage de plaisir que semblait encore aiguïser la bise! A la tombée du jour, leur bande croissante s'en retournait fidèlement vers Trazegnies et ses retraites; tandis que sous les cieux violaçant la neige de leur reflets, nous continuions nos jeux, d'un cœur que tout le pathétique ou la tristesse de choses crépusculaires ne pouvaient atteindre ni mordre — alors!

Bref, c'est le Bailly dont je dirai un autre jour la gloire rustique, Le Bailly, personnage célèbre dans mon pays natal pour la haute stature et pour la salacité, qui me conta un jour, entre deux chopes de bière, la légende de Trazegnies. Je n'étais que petit folkloriste. Aussi j'avouerai qu'autant qu'à son récit, je pris plaisir au spectacle de ce paysan si vigoureusement planté dans la réalité et qui se souciait tout à coup, et ne sais pourquoi, du passé légendaire, tel un Hercule labourneur assis au rouet de la muse Wallonia. C'est vous dire qu'il n'inventait rien.

Voici son histoire remise au net; quelque lecteur me dira-t-il d'où il la pouvait tenir? (2).

Le seigneur Giltes le Brun est parti en expédition guerrière, sans doute à la requête de son suzerain, Louis neuvième du nom,

(1) [Voir une autre légende localisée au château de Trazegnies, « le Chevalier aux deux femmes » *Wallonia*, t. III, p. 50 et 68. — O. C.]

(2) Voyez : *Dict. médic. Panhouche*, à l'art. *Cas rares*, par FOURNIER (1813).

qui peut-être l'aura mandé pour l'aider à châtier ses rebelles barons de la Marche et du Poitou révoltés à nouveau.

Il est au loin depuis des mois, le brave sire; et dans la solitude, la châtelaine s'étirole. Elle n'éprouve plus qu'ennui au monotone babil de ses femmes non plus qu'aux dits gracieux de ses pages. Lasse et inquiète, pâle comme Phèdre, il lui prend le désir de descendre en la basse-cour du château où bœufs et roncins des charrois, mesquines et varlets, coqs et gelines vaquent, à grands bruit et plaisir, à leurs tâches pittoresques et grossières, et à leur nourriture, en pleine liberté du soleil.

Sous leurs toits de glui, grouillent les masses roses ou tavelées des porcs gras et insatiables que les marouffles, en renouvelant auges et litières, harcèlent de la fourche. Truies et verrats grognent, et hommes de rire parmi les croupes rêches.

La noble dame s'arrête à la naïveté vigoureuse de ces frustes scènes. Elle se surprend du plaisir à ces ébats des balourds et des bêtes de la fange. Le rêve de la princesse pâlie à la pénombre des vitraux traîne au fumier et elle savoure sa honte. Elle a passé sa main par-dessus la barrière de l'étable. Ses doigts chargés de bijoux, ses doigts marqués encore des cordes de sa viole émettent, pour quelque groin ahuri de l'aubaine, et qui en redemande en grognant, le contenu de la corbeille que tient une suivante, étonnée du caprice de sa maîtresse, scandalisée, dans son âme timorée, de l'abandon de sa princesse.

Or, un pauvre chemineau, quelque trouvère peut-être, qui meurt de faim en chantant au long des routes, et qui, de toute la journée n'aura goûté que framboises des haies et babil des pinsons, pénètre dans la basse-cour. Ou bien serait-il le manant connu dans le domaine pour un peu mire et beaucoup sorcier, et qui fait peur? Car plutôt que de l'arrêter, on l'a laissé s'approcher et parler à la châtelaine.

Il demande l'aumône de quelque chanteau de cette panetière qu'elle répand à ces porcs saouls déjà de nourriture: Voudra-t-elle refuser à l'homme ce qu'elle jette aux bêtes du fumier?

Mais dans les yeux du pauvre a-t-il brillé quelque éclair ambigu? La menace traversa-t-elle la prière? Ou, insigne audace du désespéré, une jalousie plus insultante encore?

— Haro, manant! crie la noble dame. Oses-tu bien?

Les fourches des valets brillent; les roudins des vachers se sont levés. L'homme est entouré et saisi. On va jeter l'insulteur sur le chemin, navré comme une bête puante, quand il avise cet embonpoint qui arrondit la taille de la châtelaine. Il ricane, tend le poing et s'écrie:

— Tu repousses celui qui a faim et t'implore au nom de Dieu. La bête rassasiée reçoit tes caresses ! Que donc le Diable fixe ta part et soit le juge de ce que tu mérites. O femme, que ton ventre, par ses fruits, proclame ceux que tu protégeas au mépris de l'amour du Seigneur Christ. Tu hébergeas le porceau, tu rejetas l'homme, sois donc ainsi que la truie. Que tes entrailles, aujourd'hui, s'emplissent, et ne se vident que pour révéler à ton maître l'infamie où tu le trahis.

Et dans l'horreur de sa malédiction, le routier s'est enfui. Avant qu'on ait pu lâcher les chiens, il a disparu.

. . .

Gilles le Brun est à la guerre. Ou bien c'est qu'il porte, le féal connétable, l'épée nue du roi qui vient de se croiser et s'embarque à Aigues-Morte pour châtier les Kharinésiens de leurs dévastations de la Ville sainte. Et le temps vient où son épouse doit éprouver ici le vœu maléfique du misérable dédaigné. Elle crie et elle enfante pendant treize jours. Par la fenêtre ouverte, ses hurlements de douleurs clament, durant treize jours, comme un aveu de ses fautes. Son ventre déchiré donne treize enfants, au nombre des porcelets que mettent bas les truies de la basse-cour.

La vengeance de Dieu l'épouvante, mais plus encore la colère du preux chevalier dont on annonce, comme au long d'une guirlande d'acclamations, le retour enfin au foyer patrial. Pour s'y soustraire, en hâte, secrètement, elle fait cacher les fruits de sa faute. Par des chemins différents elle envoie à des nourrices les treize nouveaux-nés. Car si elle veut éviter le ressentiment du sire outragé, du moins répugne-t-elle à rougir ses mains du sang des innocents.

Ils sont à l'abri. Gilles le Brun réintègre le château. La vie de sa troupe d'hommes d'armes ranime la demeure si longtemps délaissée et rapporte la joie dans les vieilles pierres. Le connétable, de longues et douces heures, conte à sa Dame ses aventures aux pays enchantés des Maures négromants où sa valeur, à jamais, s'illustra ; et où sa force, dit-il, c'était le souvenir de son amour ici reclos et du château natal brillant dans les arbres.

A tous ces prodiges de son chevalier que l'assistance acclame, elle pleure, la châtelaine ! Le remords mine ce cœur demeuré loyal malgré sa faute, devenu surhumain de douleur après sa faute... Treize ans d'amour que baignent les larmes du plus sincère repentir laissent cependant sans donner de lignée à son époux, et lui prouvent la constance du ciel à la punir.

Enfin, c'est un jour radieux de Pâques et de printemps. Gilles le Brun et sa femme, au modeste autel du moutier, sont venus contempler les enfants du domaine réunis pour recevoir la communion première de cette Eglise qu'a défendue le connétable, si vaillamment et si loin. Des larmes gonflent la paupière de ces deux êtres qui se chérissent et dont l'amour ne peut donner la vie.

Quand, par les chemins convergeant au moutier comme les rayons au moyeu de la roue, par les bois d'émeraude et les blés naissants, treize blanches théories qui sont chacune d'un beau fils entouré de femmes ornées de fleurs candides, s'approchent, et franchissant le seuil, viennent s'agenouiller à la table sainte, tous beaux, doux et fiers.

Les orgues chantent comme pour des princes retrouvés, tandis que la châtelaine défaille sous la gloire du miracle. Dans son cœur magnanime et tendre, Gilles a-t-il compris le prodige ?... Mais il baise au front celle qui meurt dans ses bras, celle qui ferme les yeux sous les mains jointes des enfants revenus pour son pardon.

Et treize lignées (*treize lignies* dans les bouches patoisantes) sorties à la fois de cette souche à la parole du pauvre, ont donné le nom de *Trazegnies* au domaine de ce prodige.

. . .

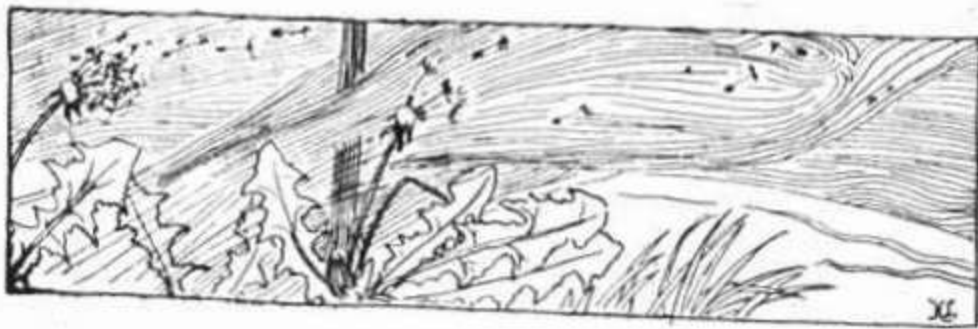
Il est vrai que M. GODEFROID KURTH (*Front. linguistiques*, page 330) nous donne une forme *Trasniacus* de l'an 868, qui coupe les ailes un peu court à mon récit. Mais j'ai certitude que le savant professeur a une expérience trop vaste, sûre et souriante des objets pittoresques de la toponymie pour annihiler les affirmations des cœurs naïfs que j'ai rapportées ici. Les plus austères penseurs laissent quelques fleurettes sourire proche leur écritoire.

S'il ne faut pas croire ces traditions à la lettre, du moins ne faut-il pas, non plus, mépriser leur esprit. A mon humble avis, elles indiquent un effort extrêmement respectable du peuple vers la connaissance de ses origines. Les plus savants historiens avouent qu'il est d'ailleurs bien rare que le sens populaire, en sa fruste sincérité, se trompe jamais tout à fait.

Si un peu d'érudition fait rejeter ces légendes, beaucoup de réflexion y fait, aux amis de la vie, retrouver, comme parfumé d'humanité, ce miel des pierres entre lesquelles beaucoup de cœurs sont tombés en poudre — ce miel aussi nécessaire, à certains, que le pain.

10 février 1900.

LOUIS DELATTRE.



LE JEU DE CROSSE



Il est curieux de constater qu'avec la vogue qui s'est attachée aux divers sports dans notre pays, à l'imitation de l'Angleterre, certains jeux des plus populaires autrefois, aujourd'hui abandonnés aux ouvriers et aux paysans et même plus ou moins délaissés par eux, sont remis en honneur parmi les classes élevées, après avoir été adoptés par les Anglais. Ils repassent le détroit et nous reviennent, déguisés sous une autre étiquette, comme certains produits de nos industries. Ainsi la paume revit sous le nom de *lawn-tennis*, la crosse sous celui de *cricket*, malgré les variantes que l'on peut remarquer entre ces jeux.

Le jeu de crosse n'est plus aussi répandu qu'autrefois ; il est cependant toujours en honneur dans le Borinage, l'arrondissement d'Ath, etc. Les joueurs sont armés d'une « crosse », *croche* ou *crauwe*, avec laquelle ils lancent un projectile appelé *sole*, *soule*, *cholle*, *choule* ou *solette*, *soulette*, *cholette*.

Espèces de crosses.

Il y a d'abord la « crosse en fer », dont le fût est en bois et la crosse en fer, avec *pic* et *plat* ; on frappe du pic et du plat. On s'en sert dans les champs et les prairies. Ensuite la « crosse en bois » ou *macroche*, dont le fût et la crosse sont en bois ; celle-ci est plus ou moins grosse avec *plat* et *pic* en forme de coin.

On se sert de cette dernière espèce pour crosser le long des chemins, le mercredi des Cendres, avec une *souille* ou *choule* grosse comme les deux poings. Les femmes crossent ce jour-là. Nous ignorons l'origine de cet usage, qui a existé dans le nord de la France : « A la Sainte-Catherine, aux fêtes du Carnaval et un peu en tout temps durant la mauvaise saison, les filles *cholotent* comme les hommes, c'est-à-dire qu'en plaine à l'aide d'un bâton ferré,

nommé *crosse*, elles lançaient un *étouf* en bois dur vers un but désigné. Dans telle commune, c'était la plus adroite à ce divertissement qui était capitaine : reine des bals, elle ouvrait la danse » (1).

La *tapette*, troisième espèce de crosse, est une tige en bois flexible taillée en cuiller à une extrémité. Pour en jouer on applique la cuiller derrière la *cholette*, on tient l'autre extrémité d'une main, on frappe de l'autre le milieu de la *tapette* : la *cholette* est lancée. Ce sont d'ordinaire les enfants qui s'amuse à ce jeu.

Les cholettes.

Elles sont oblongues, en bois dur : charme, néflier, cornouiller ou buis. Il y en a de petites pour frapper le premier coup, de moyennes pour les coups ordinaires et de grosses pour *doguer*, *juter* (atteindre le but.) On croit à Ligne que c'est signe de gain si l'on trouve la cholette retombée droite sur son axe.

Les crossages.

On crosse « en longueur » : ce crossage se fait pour arriver à un endroit déterminé en frappant le moins de coups possible ;

« Au but » : il se pratique de la même façon, mais pour atteindre un but : arbre, tonneau, mur, porte, etc., ou faire passer la soule entre deux drapeaux ;

« A la cible » : il consiste à toucher une petite planche. Un certain nombre de cholettes, six ordinairement, sont données aux crosseurs. Celui qui atteint le plus souvent la planche emporte le prix ;

« A longueur de fût » : il se pratique le soir à l'estaminet après le crossage en plaine (ce sont les trois crossages précédents). Les crosseurs ne peuvent chasser la cholette plus loin que la longueur du fût de la crosse ; sinon on la remet à l'endroit où elle a été frappée : elle est à *s'co* (à son coup) et c'est coup perdu. Ordinairement il s'agit de toucher les quatre pieds d'une table ou d'une chaise.

La partie se prend en un (six coups), en deux (neufs coups), en trois (douze coups), etc. Après chaque série de trois coups, appelée *décholle* ou *souture*, l'adversaire *décholle* ou *renvoie*, c'est-à-dire qu'il frappe un coup en sens contraire.

Le crossage en plaine se fait généralement au mois de mars ; on arrange les parties qui sont de quatre hommes, deux contre deux, pour faire la *décistion* le lundi de Pâques. Autrefois on ne crossait

(1) RENÉ MINON : *La vie dans le nord de la France au XVIII^e siècle*, Paris, 1898, p. 24.